



Solèy Leve - Solidarité avec Haïti

Maison de la Vie Associative – MVA 214/61
122 bis rue du Barbâtre 51100 Reims
soleyleve@lautrebord.com - <http://www.lautrebord.com/soleyleve>

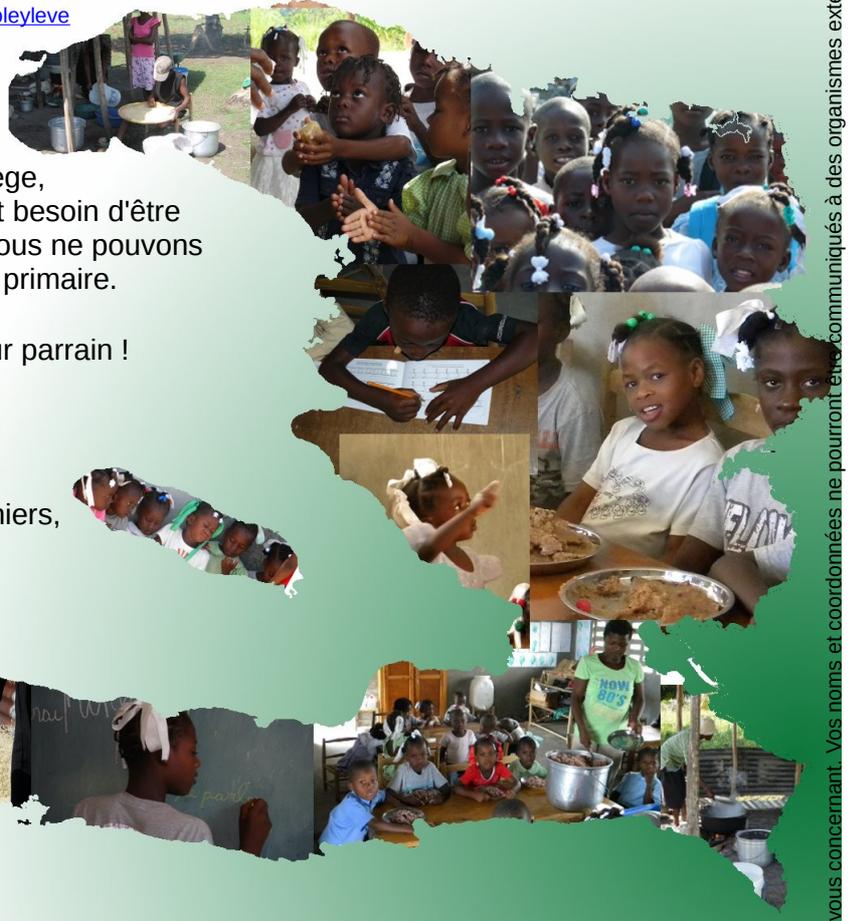
Parrainage

Suite à la réforme du système scolaire de 2015, qui rend obligatoire le cycle correspondant au collège, les enfants de l'école de Gentillote (sud d'Haïti) ont besoin d'être parrainés pour pouvoir poursuivre leur scolarité. Nous ne pouvons malheureusement assurer que la gratuité du cycle primaire.

Aidez-les à finir leur cycle scolaire en devenant leur parrain !

Montant de parrainage :

- 15 € par mois - frais de scolarisation
- 30 € : scolarisation, frais liés (livres, cahiers, crayons ...) et un repas par jour.



Solèy Leve - Solidarité avec Haïti - Maison de la Vie Associative – MVA 214/61 - 122 bis rue du Barbâtre - 51100 Reims
soleyleve@lautrebord.com - <http://www.lautrebord.com/soleyleve> – Page facebook : Solèy Leve

Bulletin à remplir et à retourner à

Solidarité avec Haïti - Maison de la Vie Associative – MVA 214/61 - 122 bis rue du Barbâtre - 51100 Reims
Tél: 06.89.02.28.02 ou 03.26.035633 (en soirée) - Mail : parrainsoleyleve@lautrebord.com

Je désire parrainer un enfant pour l'aider à terminer sa scolarité obligatoire .
Je compte m'engager pour un versement mensuel de :

15 € 30 € autre _____ €

Modalités de paiement* : chèques (12 soit un par mois)
 virement bancaire (nous contacter pour avoir les coordonnées bancaires)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse: _____

CP : _____ Ville: _____

Adresse mail: _____

Date :

Signature

Un dossier de parrainage, avec convention et présentation de l'enfant, vous sera transmis à réception de ce document.

* pour une autre modalité, n'hésitez pas à nous contacter.

Selon les dispositions légales actuelles, votre versement est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % pour les particuliers (reçu fiscal).